



**18 MAI 2018 : 8EME SEANCE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL
LA CGT NE CAUTIONNE PAS LA REGRESSION !**

Lors de la 7^e séance, le 20 avril dernier, la CGT Métallurgie avait déjà marqué son désaccord profond avec cette négociation à sens unique où le patronat n'a qu'un seul objectif : augmenter et flexibiliser le temps de travail !

La délégation CGT avait ainsi signifié ses profondes inquiétudes sur les conditions de travail et de vie des salariés si un tel projet aboutissait.

Depuis, l'UIMM a envoyé un nouveau projet et force est de constater qu'elle persiste et ne tient aucun compte des aspirations des salariés portées par notre organisation syndicale. C'est pourquoi à nouveau, la CGT a décidé de ne pas assister à cette 8^{ème} séance de « négociation » sur le temps de travail.

L'ordre du jour a porté également sur les contrats précaires (Contrat de chantier, CDD et Interim) que le patronat veut développer tout azimut au détriment de l'emploi pérenne. Ceci viendrait hypothéquer le maintien des savoir-faire et en final l'avenir de l'industrie en France.

Aucune organisation syndicale n'est demandeuse d'une telle négociation que l'UIMM impose unilatéralement.

Continuons d'informer les métallos, tous concernés par ce qui se discute à Paris !

Saisissons-nous des mobilisations des 22 et 26 mai pour porter nos revendications pour une convention collective nationale de progrès social !

La délégation fédérale